

Université de Reims Champagne-Ardenne
Faculté des Sciences Économiques, Sociales et de Gestion

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE GESTION

08 juillet 2025

Membres élus présents :

Collège I

LETHIELLEUX Laëtitia, NICOURD Sandrine (visio).

Collège II

CURUTCHET Marie-Pierre (visio), DEBREF Romain (visio), FERY Delphine (visio), GALLOIS Florence, GIORDANO Florent, ORY Jean-Francis (Doyen de la Faculté).

Collège IV - BIATSS

BOYS Isabelle, FRANCCART Maxence, LECOQ Cindy, MARCHE Céline, MAUJARIN Jérémy, DUSSEAUX Paul (visio).

Collège étudiant

BEUTIN Anaël, CANIVAL Lucie

Personnalités extérieures

LAKJAA Karim (visio).

Procurations :

DOMIN Jean-Paul donne procuration à GALLOIS Florence.

MBENGUE Ababacar donne procuration à LETHIELLEUX Laëtitia.

ODOU Philippe donne procuration à LETHIELLEUX Laëtitia.

ROUX Dominique donne procuration à ORY Jean-Francis.

MONSAINGEON Baptiste donne procuration à NICOURD Sandrine.

ZIZOUN Anass donne procuration à BEUTIN Anaël.

HANOCQ Emma donne procuration à BEUTIN Anaël.

GERARDIN Annie donne procuration à GALLOIS Florence.

VELLY Yann donne procuration à ORY Jean-Francis.

Membres excusés :

DOMIN Jean-Paul, VIVIEN Franck-Dominique, HANOCQ Emma, GERARDIN Annie, VELLY Yann.

Membres absents :

TALBI Lyna, GANE Sydney, KARA Irem, Verson Quentin, EBEL-JOST Emmanuelle.

Invités :

DELEURY Anaïs (Assistante de direction)

MARX Julien (Vice-doyen Troyes)

RETSIN Camille (Responsable du département gestion)

BASTIEN Jérémy (Responsable du département économie)

FRANGIE Tania (Chargée de démarche qualité)

HUSSON Ambre (Chargée de communication)

Ordre du jour du Conseil de gestion du 08 juillet 2025 :

Le quorum est atteint avec 26 membres présents ou représentés. **J-F. ORY** rappelle l'ordre du jour de la séance.

1. Validation de PV du 15 mai
2. Points d'informations
3. Calendriers des formations
4. Demandes de modifications de maquettes pour la rentrée 2025
5. Mise à jour du guide de l'étudiant
6. Comptes rendus des conseils de perfectionnement pour information
7. Comptes rendus d'activités des instituts (IFAC, I-MART, IMCA)
8. Questions diverses

La séance démarre à 9h35.

1. Approbation du PV de la séance du 15 mai 2025

F. GIORDANO souhaite formuler une remarque d'ordre général, selon lui, le procès-verbal ne reflète pas suffisamment les interventions des conseillers. Il a le sentiment que seule la parole de **J-F. ORY** y est retranscrite, alors que, d'après ses souvenirs, des échanges ont bien eu lieu avec les conseillers. Cela pose problème, car le compte rendu ne rend pas fidèlement compte de la réalité des discussions tenues lors de ce conseil. Or, si des personnes extérieures venaient à le lire, cela pourrait donner l'impression que le conseil de gestion se limite à une chambre d'enregistrement, ce qui ne correspond pas à son fonctionnement réel.

A. DELEURY se défend en expliquant que, ce jour-là, la prise de notes a été particulièrement difficile, car elle devait gérer un grand nombre de tâches urgentes, notamment un COS qui avait lieu quelques jours plus tard. Elle précise avoir informé **J-F. ORY** que le procès-verbal ne serait probablement pas très complet, elle tient à s'excuser de la qualité de ce procès-verbal et souligne que de nombreux sujets abordés relevaient davantage d'une assemblée plénière des enseignants que du conseil de gestion.

J-F. ORY comprend parfaitement la remarque de **F. GIORDANO**, mais tient à apporter son soutien à **A. DELEURY**, qui devait parallèlement au conseil de gestion gérer d'autres tâches et demandes urgentes. Il précise que, lors du conseil de gestion du 15 mai, de nombreux points abordés ne figuraient pas à l'ordre du jour et relevaient davantage de discussions pédagogiques. Il en reconnaît l'intérêt, mais souligne que cette dynamique a rendu difficile une retranscription exhaustive des débats. Le PV contient l'essentiel, même si la parole des conseillers y est peu présente. **J-F. ORY** ajoute qu'un effort sera fait pour mieux refléter les échanges lors de la séance d'aujourd'hui, tout en respectant un ordre du jour particulièrement chargé.

J-F. ORY demande s'il y a d'autres remarques ou correction à apporter concernant ce PV.

F. GALLOIS rejoint **F. GIORDANO** sur le PV.

Vote : **3 abstentions et le reste favorable.**

IAE

J-F. ORY indique qu'il a plusieurs points d'information à partager et commence par une bonne nouvelle. Il projette à l'écran un mail reçu vendredi dernier du bureau d'IAE France, dans lequel il est indiqué que, suite à la saisine du bureau, notre demande d'adhésion a reçu un avis favorable quant à sa recevabilité et à la poursuite du processus de candidature. Le président a répondu hier à la directrice générale.

J.-F. Ory précise avoir travaillé sur les questions à venir avec **K. MASCRET** (directrice de cabinet du président). Il s'interroge notamment sur la possibilité de s'impliquer dès à présent dans le réseau, en particulier pour bénéficier des webinaires, par exemple pour permettre à **T. FRANGIE** d'y participer. Il se demande également si nous pouvons solliciter l'aide d'autres IAE, notamment au sein de la commission communication externe. Quelles actions sommes-nous autorisés à engager ? Quelles informations devons-nous considérer comme confidentielles ? Ces interrogations ont été relayées dans le mail envoyé par le Président **C. CLÉMENT** hier, et nous sommes en attente de réponses.

En conclusion, **J-F. ORY** souligne qu'il s'agit d'une excellente nouvelle, après avoir surmonté de très nombreux obstacles au cours des quatre dernières années, nous approchons enfin de la dernière ligne droite. Quelques haies restent à franchir, mais nous savons désormais clairement ce qu'il nous reste à accomplir pour aboutir.

F. GALLOIS demande si des informations sont disponibles concernant le calendrier et les modalités de déroulement.

J-F. ORY répond que le projet avait déjà été validé par le CG il y a longtemps, et que la première étape du calendrier sera une réactualisation de cette validation. Plusieurs étapes institutionnelles suivront : un passage devant le Comité Social Administratif (CSA) de l'URCA, puis le CAC, et surtout devant le Conseil d'Administration, puis au niveau national un envoi à la DGESIP et un passage au CNESER, avant la validation par le ministre. Parallèlement, la procédure d'adhésion à IAE France se poursuivra.

Il indique par ailleurs que, à la demande du président **C. CLEMENT** et de **K. MASCRET**, la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) a déjà prévu les différentes étapes internes à engager. La première étape, le passage en CG de l'UFR, devrait avoir lieu soit tout début septembre, soit fin août.

J-F. ORY indique également qu'un changement des statuts sera nécessaire. Il s'agira donc d'un travail conséquent à mener en interne, jusqu'à l'audit par deux membres du bureau d'IAE France eux-mêmes directeurs d'IAE en avril 2026.

F. GALLOIS souhaite savoir si l'information peut être diffusée à l'ensemble des collègues.

J-F. ORY répond que, bien entendu, l'information sera communiquée à tous les collègues. Il tenait toutefois à en faire part en priorité au conseil de gestion. Un courrier sera prochainement adressé à l'ensemble des enseignants, enseignants-chercheurs et personnels administratifs pour leur annoncer officiellement cette bonne nouvelle. Dès que des éléments complémentaires seront connus, notamment en lien avec les réponses attendues concernant le calendrier interne de l'URCA, ils seront communiqués au fil de l'eau. Un travail collectif important sera nécessaire dans la suite du processus, en particulier pour **T. FRANGIE**, dont l'implication sera centrale, ainsi que pour **A. HUSSON** sur le volet communication.

J-F. ORY fait un point complémentaire, une aide apportée à **A. HUSSON** est envisagée par le recrutement d'un apprenti, car elle atteint les limites de ce qu'elle peut assurer seule en matière de communication, malgré un engagement à temps plein. Cette aide reste conditionnée à la réception de

candidatures, mais l'objectif est bien de renforcer les moyens, notamment pour développer le réseau SESG et le site dédié à nos partenaires, Alumni, étudiants et personnels. Nous sommes également en attente de réponses qui nous permettraient de diffuser plus largement des communications, notamment par mail, auprès de nos anciens étudiants.

A. HUSSON rappelle que nous sommes toujours dans l'attente de la signature de l'avenant au contrat avec le prestataire Alumnforce.

J-F. ORY ajoute qu'il ne faut probablement plus trop compter dessus, exprimant un certain agacement face à ces délais prolongés.

A. HUSSON précise que l'actualisation des membres du réseau dépendait aussi de l'arrivée des nouveaux inscrits à la rentrée, nécessaire pour mettre à jour la base des étudiants présents sur la plateforme en limitant le nombre d'interventions par le prestataire.

T. FRANGIE ajoute qu'il était également prévu de contacter les entreprises pour qu'elles s'inscrivent sur la plateforme, mais que cette étape devait logiquement suivre celle de l'inscription des étudiants sur la plateforme.

J-F. ORY rappelle qu'une campagne de presse est aussi prévue afin de permettre aux anciens étudiants des 40 dernières années de s'inscrire individuellement au réseau en tant qu'Alumni.

F. GIORDANO demande en quoi consiste l'avenant au contrat avec Alumnforce, et demande de quel contrat il s'agit exactement.

J-F. ORY précise qu'il s'agit des éléments du contrat qui ont fait réagir la DPO (déléguée à la protection des données), dans le cadre du respect du RGPD. Ce cadre réglementaire pose actuellement certaines difficultés : il nous empêche de contacter directement nos anciens étudiants, bien que nous disposions de leurs adresses mail, pour les informer de l'existence du site et leur proposer de valider leur inscription au réseau.

L. LETHIELLEUX intervient au sujet des adresses mail des anciens étudiants. Elle explique que cela pose un réel problème, à partir de décembre, les étudiants perdent l'accès à leur adresse mail universitaire, et il n'est pas autorisé de les contacter via leur adresse mail personnelle. Cela complique, par exemple, l'organisation de la remise des diplômes. La seule solution actuellement envisagée passe par les associations étudiantes : les informations leur sont transmises afin qu'elles les relaient à leurs adhérents.

J-F. ORY confirme qu'en comparaison avec d'autres établissements disposant du même type de réseau, nous évoluons dans un cadre particulièrement strict sur de nombreux sujets à l'URCA, y compris celui-ci. Il souligne que nous ne plaçons pas toujours l'intérêt de l'étudiant au centre, préférant souvent nous retrancher derrière des règles très contraignantes. La discussion actuelle autour d'un avenant vise justement à clarifier le cadre juridique et à garantir une parfaite conformité avec le RGPD.

J-F. ORY revient au point initial, le recrutement d'un apprenti pour aider A. HUSSON est notamment lié à la gestion de cette plate-forme.

Commission RI

J-F. ORY aborde le point d'information relatif à la commission RI. Il précise que le compte-rendu a été transmis à l'ensemble des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS, mais qu'il n'a pas été diffusé aux étudiants ni au conseil de gestion. **F. GIORDANO**, qui en avait été destinataire, a souligné que le document ne retraçait pas les échanges de la commission. **J-F. ORY** précise qu'il ne s'agissait pas d'un compte-rendu des débats, mais plutôt d'un bilan d'activité de la RI pour l'année écoulée, présenté lors de la commission. L'absence de retranscription des échanges s'explique donc par la nature du document.

F. GIORDANO ajoute également que le nom de **H. GOEURY** n'apparaît toujours pas dans le document, alors qu'elle était bien présente.

J-F. ORY s'excuse pour cette omission. Il indique que la version corrigée lui a bien été transmise par **T. FRANGIE** à la suite de la remarque de **F. GIORDANO**, mais reconnaît qu'il n'a pas remplacé le fichier initial par la version mise à jour dans le dossier partagé.

J-F. ORY informe qu'une réunion a eu lieu en présence de **D. FERY**, **F. GIORDANO** et **A. RINGEVAL-DELUZE**, et invite **D. FERY** à en faire le compte rendu.

D. FERY explique qu'à l'initiative de **C. BOUTEILLER**, nouvelle vice-présidente RI de l'URCA, une visioconférence a été organisée avec des représentants d'une université kazakhe. L'université de Lorraine, partenaire de cet établissement, ne souhaitant pas s'engager dans le domaine du management, une opportunité a été proposée à notre composante pour occuper cette place.

La visioconférence, qui a duré près de deux heures, a permis d'échanger avec les collègues kazakhs. L'objectif serait que certains enseignants de notre composante interviennent sur place. Le projet débiterait dès la rentrée prochaine, avec un premier volet axé sur la remise à niveau linguistique. En deuxième année, jusqu'à cinq cours pourraient être assurés par nos collègues au cours de l'année universitaire. Ainsi, des collègues pourraient intervenir sur place pour assurer certains enseignements, lesquels seraient financés par l'université d'Abai. En ce qui concerne l'accueil d'étudiants en SESG, cela reste à clarifier pour la troisième année. En septembre, sept étudiants du Kazakhstan sont attendus dans le cadre du parcours bilingue.

J-F. ORY remercie **D. FERY** pour sa synthèse et précise que le projet est encore en phase de discussion. Il souligne la nécessité d'avancer rapidement, tout en précisant que si les délais ne peuvent être tenus, le projet ne sera pas engagé.

F. GALLOIS intervient ensuite pour interroger, dans le cadre de la politique RSE de la composante et de l'université, sur les éventuelles actions de compensation carbone envisagées, notamment en lien avec les déplacements au Kazakhstan.

J-F. ORY répond que, dans les faits, les collègues amenés à dispenser des cours à l'Université d'Abai à Almaty effectueraient un seul déplacement d'une semaine. Le reste des enseignements serait assuré à distance, en visioconférence, ce qui limite les déplacements multiples. Il reconnaît toutefois que, sur le plan de la compensation carbone, des efforts supplémentaires sont nécessaires. Planter des arbres ou proposer des plateaux-repas végétariens, bien que positifs, ne suffisent pas. Il se dit donc ouvert à toute suggestion en ce sens. Il souligne enfin le dilemme auquel l'UFR est confrontée, d'un côté, l'internationalisation implique nécessairement une certaine mobilité, de l'autre, il est difficile de justifier ces déplacements au regard des enjeux de transition écologique. Il s'agit donc de trouver un équilibre

entre ambition internationale et responsabilité environnementale, en faisant des choix aussi pertinents que possible.

L. LETHIELLEUX intervient sur les aspects géopolitiques et s'adresse à **D. FERY** au sujet du Kazakhstan, en soulignant sa proximité géographique avec des zones sensibles comme l'Iran ou la Russie. Elle rappelle que, dans le contexte actuel, certains déplacements sont interdits ou fortement déconseillés, y compris pour des colloques universitaires. Elle s'interroge donc sur la pertinence d'engager ce type d'échange à l'heure actuelle, compte tenu des tensions dans la région.

D. FERY précise que, de toute façon, tout déplacement est soumis à l'approbation préalable de la cellule dédiée de la DREDI. Des formations seront également obligatoires pour les collègues concernés. Elle assure que personne ne serait envoyé sur place si la situation venait à se tendre dans la région.

J-F. ORY intervient en précisant qu'à ce jour, la situation au Kazakhstan n'est pas du tout tendue. Il souligne l'existence d'un partenariat solide entre ce pays et l'Université de Lorraine, partenariat dans lequel s'inscrit également notre projet. D'autres établissements français sont également engagés, avec le soutien de financements importants. Il rappelle, comme l'a mentionné **C. BOUTEILLER** que le Président du Kazakhstan a récemment rencontré le Président Macron à Paris, notamment pour renforcer les accords de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur. Cela témoigne d'une volonté politique forte et d'un cadre de collaboration sécurisé. **J-F. ORY** ajoute qu'en cas de moindre risque, toutes les activités seraient immédiatement suspendues. Il comprend que, vu de France, cela puisse susciter des interrogations, mais insiste sur le fait qu'il n'y a actuellement aucun problème avec le Kazakhstan.

Dates de pré-rentrée

J-F. ORY aborde le point suivant relatif aux dates de pré-rentrée. Il indique qu'elles sont déjà disponibles en ligne sur le site de l'UFR SESG et en profite pour les partager avec les conseillers :

- Troyes : mercredi 3 septembre (pré-rentrée commune pour les L1, L2 et L3)
- Reims : jeudi 4 et vendredi 5 septembre (pré-rentrée répartie sur deux jours selon les niveaux : L1, L2 et L3)

Il remercie **A. HUSSON** pour son travail sur le nouveau site internet. Ce dernier n'est pas encore finalisé, quelques ajustements restant à effectuer.

Il enchaîne en précisant qu'un programme des événements de l'année a été mis en place. À la demande de la DIRCOM, ce document devra être mis à jour régulièrement. Il en partage une première version avec les conseillers. Il précise que le code couleur utilisé permet notamment d'identifier les événements organisés à l'échelle de l'URCA (indiqués en vert), comme les salons, les journées portes ouvertes ou encore les remises de diplôme. Ce programme sera diffusé à l'ensemble des collègues et actualisé mensuellement, afin de rester accessible et à jour en permanence.

L'objectif est double :

- recenser de manière exhaustive l'ensemble des événements organisés dans l'année ;
- faciliter le partage d'informations au sein des équipes.

F. GIORDANO interroge sur la conformité RGPD d'un éventuel calendrier partagé, et demande s'il serait possible de créer un outil auquel chacun pourrait s'abonner.

A. HUSSON répond que cette solution avait justement été suggérée par **M-O. VICTOR**, dans une optique de mutualisation à l'échelle de l'URCA. Elle précise que le DGS souhaite une meilleure

répartition des événements tout au long de l'année. Il est donc essentiel que les événements soient planifiés suffisamment en amont, afin d'éviter une concentration excessive sur certaines périodes.

Nouveaux personnels pour la rentrée

J-F. ORY poursuit avec un point sur les nouvelles recrues pour la rentrée. Il indique que neuf ATER seront en poste, dont trois renouvellements. Il précise avoir reçu, il y a moins de dix jours, une notification de l'URCA annonçant une réduction drastique du nombre d'ATER financés sur crédits d'établissement, en raison de restrictions budgétaires. Alors que l'année dernière l'URCA en finançait 70, ils ne sont plus que 30 cette année, soit une baisse de 40 postes.

Pour notre composante :

- En 2024-2025, nous avons 10 ATER, dont 8 financés par l'URCA et 2 sur ressources propres.
- Pour la prochaine rentrée, nous aurons 9 ATER : 4 financés par l'établissement, et 5 sur ressources propres.

Il partage les noms des personnes recrutées et se félicite d'avoir anticipé en publiant les offres d'ATER sur GALAXIE bien en amont. En effet, les postes URCA ne sont publiés que maintenant pour des recrutements fin août, voire en seconde vague en septembre, ce qui engendre un décalage important dans le calendrier. Grâce à cette anticipation, tous les postes d'ATER de l'UFR sont déjà pourvus, y compris les 5 financés sur ressources propres. Il précise par ailleurs que dans les budgets initial et rectificatif, 7 postes sur ressources propres avaient été budgétés, en prévision des difficultés financières à venir. Concernant les renouvellements, ils concernent **C. LEDOUX, A. ATTOUK et J. MARCOU**.

Par ailleurs, trois recrutements d'enseignants-chercheurs sont prévus :

- Deux sont déjà confirmés : **S. BENOIST** en GRH et **O. MOGHADAS** en marketing.
- Le troisième concerne un poste de professeur. Un COS s'est tenu la semaine dernière, nous attendons désormais la décision du CA restreint prévue en fin de semaine, qui déterminera le classement final publié sur Odyssee. La première candidate disposera alors de 8 jours pour donner sa réponse. Si elle se désiste, la deuxième candidate aura également 8 jours pour répondre.

J-F. ORY aborde ensuite un point d'information concernant le calendrier. Il rappelle que le jeudi 18 septembre après-midi, aucun cours magistral de L1 ne sera programmé. Cette demi-journée sans cours est prévue pour permettre l'organisation d'une journée d'intégration, comme l'an dernier, en collaboration avec l'association Eco'N'Home et le SUAPS. Le SUAPS mettra en place son traditionnel village sport de rentrée, tandis qu'Eco'N'Home proposera des activités ludiques et conviviales à destination des nouveaux étudiants.

F. GALLOIS soulève une remarque sur l'organisation du calendrier. Elle souligne qu'entamer un cours, l'interrompre une semaine, puis le reprendre par la suite peut entraîner un décrochage, ce qui est particulièrement problématique en première année. Elle rappelle que ce point avait déjà été discuté par le passé, et regrette que la dimension pédagogique ne semble pas suffisamment prise en compte. Elle interroge également sur l'organisation pratique de cette demi-journée : tous les collègues concernés ont-ils bien été informés, et les heures prévues ont-elles bien été intégrées aux emplois du temps ?

J-F. ORY, répondant au nom de **M. FRANCART**, précise que les enseignants en cours de construction de leur emploi du temps ont bien été informés qu'il n'était pas possible de programmer de cours le jeudi 18 septembre après-midi. Il dit entendre parfaitement les inquiétudes liées au risque de décrochage pédagogique, mais propose de considérer cette demi-journée sous un autre angle, celui

de l'accrochage, en insistant sur le fait que cette journée d'intégration peut justement favoriser l'engagement et la cohésion des étudiants de L1 dès les premiers jours de l'année.

M-P. CURUTCHET souhaite compléter les propos. Elle indique qu'elle partage les préoccupations de **F. GALLOIS** concernant le risque de décrochage, mais nuance en expliquant que ce décrochage n'est pas nécessairement lié à une interruption ponctuelle des cours. Elle rappelle qu'il peut y avoir d'autres aléas, comme l'absence imprévue d'un enseignant pour raison de santé, sans que cela ne remette en cause la motivation des étudiants. Selon elle, les étudiants assidus ne seront pas impactés par une coupure d'une semaine, et elle insiste à son tour sur l'importance de la journée d'intégration, qu'elle considère comme un levier utile pour renforcer l'engagement des étudiants dès le début de l'année.

J. MARX souhaite également intervenir. Il précise que, sur le site de Troyes, un dispositif différent est mis en place : le mercredi 17 septembre après-midi aura lieu "Les clés de Troyes", un événement organisé par la ville de Troyes. Bien que différent, l'esprit reste similaire, faciliter l'intégration des étudiants, notamment en L3 et en master. Il souligne que ce type d'initiative constitue un moment fort, tant pour renforcer la cohésion des promotions que pour soutenir les enseignants qui souhaitent développer un esprit collectif au sein de leurs formations. Il insiste sur le fait que ce sont des actions positives, en particulier dans les filières de master.

L. LETHIELLEUX intervient au sujet de l'information transmise par **M. OLIVIER**, concernant la mise en place de formations de deux heures de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles, destinées à tous les étudiants. Elle souligne une difficulté logistique importante, de nombreux diplômés de l'UFR sont en alternance, ce qui rend complexe la libération de créneaux pour permettre à tous les étudiants d'y participer. Elle précise avoir déjà transmis l'information aux étudiants actuellement en M1, qui passeront en M2 à la rentrée prochaine. En revanche, elle ne connaît pas encore les futurs M1, ce qui limite sa capacité à les informer. Or, certaines sessions de formation débutent dès le 5 septembre, ce qui laisse peu de temps pour organiser la diffusion de l'information. Elle s'interroge enfin sur la responsabilité de la diffusion, est-ce réellement aux équipes pédagogiques de relayer cette information ?

J-F. ORY répond qu'il n'a pas encore eu l'occasion d'examiner la question en détail, et se tourne vers **M. FRANCART** pour savoir si elle a été informée à ce sujet.

M. FRANCART indique qu'elle n'a pas été associée à l'organisation des formations VSS pour les masters. En revanche, elle précise que c'est elle qui a pris en charge la mise en place des créneaux pour les licences.

L. LETHIELLEUX reprend la parole pour souligner le caractère très contraignant de ces formations : il s'agit de deux heures supplémentaires non prévues dans les emplois du temps, ce qui complique fortement leur intégration, en particulier dans les formations déjà très chargées. Certaines sessions débutent dès le 5 septembre alors que la rentrée ne sera pas encore effective pour tous les étudiants. Elle insiste sur le fait que l'initiative est pertinente, mais que sa mise en œuvre est difficile à organiser concrètement.

J-F. ORY répond qu'il a bien conscience de ces contraintes et précise qu'il n'imposera pas la participation à ces formations. Il laisse à chaque responsable de master la liberté de décider si l'intégration de cette formation est possible dans leur calendrier.

J-F. ORY attire l'attention sur une date importante à communiquer rapidement, le mercredi 5 novembre après-midi. À cette occasion se tiendra un séminaire SESG, organisé dans le cadre du projet

AILES (en partenariat avec le rectorat et l'université), avec le soutien et la présence de l'IPR de SES. Il s'agira d'une journée d'échanges et de travail collaboratif entre les équipes pédagogiques des licences de l'UFR et des enseignants de sciences économiques et sociales des lycées de toute l'académie de Reims, qui se déplaceront pour l'événement. Il précise avoir déjà participé avec plusieurs collègues à deux réunions d'organisation de cette journée et s'est engagé à faciliter au maximum les échanges entre les collègues du supérieur et ceux du secondaire.

Pour cela, il annonce que les cours et TD seront suspendus le mercredi 5 novembre après-midi pour les trois licences, afin de libérer les enseignants et leur permettre de participer pleinement au séminaire.

Livrets pédagogiques

J-F. ORY poursuit avec un point d'information concernant les livrets pédagogiques. Il rappelle que, dans de nombreux établissements, des livrets pédagogiques sont élaborés pour chaque diplôme, permettant de formaliser les règles et informations spécifiques à la formation. À l'UFR, quelques livrets existent déjà, notamment en master GRH, en master Marketing-Vente, pour le DU MIAS, la LP IS, etc. Il indique que **T. FRANGIE** a pris en charge ce dossier, dans l'objectif de généraliser cette pratique à l'ensemble des formations. L'enjeu est de disposer d'un document de référence clair et structuré pour chaque diplôme, que l'on peut appeler règlement intérieur de diplôme ou livret pédagogique. L'idée est de créer une trame commune pour toutes les formations de l'UFR, avec une première partie standardisée (règlement, organisation, modalités d'évaluation, etc.), puis une seconde partie libre, que chaque responsable pourra adapter en fonction des spécificités de sa formation. Il propose à **T. FRANGIE** de prendre la parole à ce sujet.

T. FRANGIE explique qu'elle a recensé l'ensemble des éléments essentiels présents dans les livrets pédagogiques déjà existants au sein de l'UFR, ainsi que dans ceux d'autres IAE. Elle précise que certains contenus sont indispensables, notamment la liste des enseignants et des vacataires, car ils répondent à des exigences de certification, tant pour Qualiopi que pour Qualicert. Elle indique avoir élaboré une proposition de trame structurée, intégrant ces éléments, et souhaite désormais échanger avec les responsables de formation afin de valider l'ordre des rubriques, la formulation des titres, et s'assurer que le contenu réponde bien aux besoins de chacun.

L. LETHIELLEUX intervient pour faire une remarque concernant l'ordre des rubriques dans le livret pédagogique. Elle souligne que, dans certaines formations, certaines informations sont présentées dès le début, comme les règles de comportement en cours, le caractère obligatoire des enseignements, ou encore les attendus en matière d'assiduité. Selon elle, il est important, une fois la formation présentée, de clarifier la manière dont les cours sont organisés et perçus. Elle s'interroge également sur la pertinence d'inclure la liste des vacataires, ces derniers étant souvent sujets à des changements de dernière minute.

Elle considère qu'il est logique de mentionner les enseignants permanents, mais que, pour les vacataires, il pourrait être préférable d'insérer une formulation plus souple, du type : « Un ensemble de vacataires issus du monde professionnel, provenant de secteurs variés tels que [nom d'entreprises], intervient dans la formation. » Cela permettrait de valoriser l'ancrage professionnel de la formation tout en gardant de la flexibilité.

T. FRANGIE précise que l'objectif est de diffuser les livrets pédagogiques en ligne, afin de les rendre facilement modifiables et actualisables. Elle ajoute que, même si la liste des intervenants n'est pas intégrée directement dans le livret, elle doit impérativement être communiquée aux étudiants par un autre biais, car cela constitue une exigence pour la certification Qualicert. Cette information peut donc être mise en ligne séparément ou transmise par voie interne, mais elle doit rester accessible.

J-F. ORY rappelle que de très nombreuses formations disposent d'un espace Moodle, et que, pour celles qui n'en ont pas encore, l'objectif est d'en créer un.

Chaque responsable de formation, ainsi que **T. FRANGIE**, dispose d'un accès en modification à ces espaces. La proposition est que chaque mention ou parcours de master ait son propre espace Moodle, dans lequel seraient regroupés :

- tous les étudiants inscrits,
- l'équipe pédagogique,
- les responsables de diplôme.

Cet espace permettrait notamment de mettre à jour en temps réel la liste des intervenants, accessible à tous les étudiants, au-delà du livret pédagogique distribué en début d'année. Cela garantirait une information actualisée en permanence. Il précise que cette démarche n'est pas contraignante, dans la mesure où **T. FRANGIE** assurera la création et la gestion technique des espaces Moodle, sous la supervision des responsables de formation.

J-F. ORY conclut en demandant aux conseillers s'ils valident cette proposition, et, si tel est le cas, propose de donner mandat à **T. FRANGIE** pour poursuivre la procédure, créer les espaces Moodle et construire les livrets pédagogiques.

F. GIORDANO intervient en soulignant que, présenté comme une exigence liée à la démarche de certification, il semble difficile de s'y opposer. Il formule toutefois deux remarques : d'une part, il s'interroge sur le calendrier de mise en œuvre de ce travail. D'autre part, il souhaite connaître la répartition concrète de la charge de travail entre **T. FRANGIE** et les responsables de formation.

J-F. ORY répond que, dans tous les cas, cela ne pourra pas être prêt pour la rentrée 2025, car le calendrier ne le permet pas. L'objectif est donc de se mettre d'accord dès à présent, afin que ce soit opérationnel pour la rentrée 2026.

L. LETHIELLEUX propose à **T. FRANGIE** d'ajouter, dans la trame du livret pédagogique, une rubrique « 1 bis » en partie libre, juste après la présentation de la formation. Cela permettrait d'introduire une seconde section personnalisable, où chaque formation pourrait préciser des éléments importants comme les attendus en matière de comportement, ou encore le « savoir-être » attendu en cours. Elle souligne qu'il est préférable de placer ces éléments en début de livret, plutôt qu'à la fin, car ils sont fondamentaux pour cadrer la posture des étudiants dès l'entrée dans la formation, notamment face à des problèmes récurrents comme l'usage des téléphones en classe.

D. FERY demande si les espaces Moodle évoqués concerneront uniquement les masters ou s'ils seront également mis en place pour les licences.

J-F. ORY lui répond que les licences sont également concernées, la démarche vise à couvrir l'ensemble des formations de l'UFR.

3. Guide de l'étudiant

J-F. ORY rappelle que le guide de l'étudiant est actualisé chaque année. **A. HUSSON** a élaboré une première version, celle partagée aux conseillers pour avis, mais qui est désormais dépassée suite aux nombreuses propositions d'amélioration formulées par **J. MARX**. Il indique que le guide comporte plusieurs nouveautés par rapport à l'an dernier et invite **A. HUSSON** à en présenter les principales évolutions.

A. HUSSON précise que, à la demande de **C. COLLET**, une nouvelle rubrique a été ajoutée concernant les lieux de restauration sur les campus de Croix-Rouge et de Troyes (CCC), car de nombreux étudiants ignoraient où se restaurer. Elle ajoute qu'une section dédiée à l'intelligence artificielle (IA) a été intégrée au guide, afin de sensibiliser les étudiants à ses usages dans le cadre universitaire. Ensuite, ont été ajoutées une rubrique concernant le congé menstruel, la mission orientation, ainsi que le nouveau stage avec la CCI.

J-F. ORY reprend la parole pour évoquer la rubrique dédiée à l'intelligence artificielle. Il précise qu'il s'agit d'une petite charte sur l'usage des IA génératives, proposée à l'initiative de **J. MARX**, qui avait souligné l'intérêt d'aborder ce sujet dans le guide de l'étudiant. Il rappelle également que **H. JORDA** a mené un travail approfondi sur l'IA cette année dans le cadre de son congé de formation, il a proposé cette charte interne synthétique, que nous avons avec **J. MARX** jugé pertinente pour une première intégration. Cette charte est donc utilisée au sein de l'UFR SESG à titre provisoire, en attendant la publication de la charte officielle de l'URCA, qui est annoncée prochainement. Un conseiller demande si des sanctions peuvent être indiquées et appliquées en cas de non-respect de la charte, **J-F. ORY** répond qu'il n'est malheureusement pas envisageable de sanctionner des étudiants pour une utilisation d'IA car celle-ci est impossible à prouver de façon certaine.

J. MAUWARIN soulève une question concernant les étudiantes en alternance, bénéficient-elles du congé menstruel dans le cadre de leur statut ?

A. BEUTIN répond que le congé menstruel est applicable aux alternantes uniquement pendant leurs périodes en formation. Lorsqu'elles sont en entreprise, l'autorisation de bénéficier de ce congé dépend de la politique de l'employeur, l'entreprise devant valider l'absence pour qu'elle soit effective. Cela permet ainsi de respecter les pratiques internes des entreprises partenaires.

S. NICOURD demande si sa proposition d'ajouter des structures d'accueil pour l'accompagnement en santé mentale a bien été prise en compte.

A. HUSSON confirme que la proposition sera bien prise en compte.

F. GIORDANO souhaite revenir sur un point relatif au règlement des études, datant de l'époque de l'ancien Doyen. Il cite un passage figurant page 18 : « *Par ailleurs, l'assiduité et le comportement de l'étudiant sont, avec les résultats obtenus aux épreuves, des critères d'appréciation des connaissances et des compétences. Ces trois éléments participent à la formation de la note de contrôle continu selon des modalités définies par l'équipe pédagogique et sont pris en compte par le jury pour valider le parcours de formation.* » Il explique que cette question a été récemment soulevée à la suite d'un incident, un collègue a retiré deux points à un étudiant dans le cadre du contrôle continu, au motif que celui-ci était allé aux toilettes sans en demander l'autorisation. L'étudiant a contesté cette sanction et s'est référé au règlement des études de l'URCA, dans lequel il est précisé que : « Lorsque l'EC est évalué uniquement en contrôle continu, cela se traduit, en licence, par l'organisation de deux épreuves au cours du semestre. La répartition entre ces deux notes est obligatoirement de 50/50. » Dès lors, aucune autre modalité d'évaluation (comme le comportement) ne semble prévue par le cadre institutionnel. Il pose donc la question suivante : faut-il retirer la mention du comportement comme critère d'évaluation dans nos règlements pédagogiques, afin d'être en conformité avec les règles de l'URCA ?

A. BEUTIN répond que le règlement des études est plus nuancé : il prévoit que l'enseignant reste maître des modalités d'évaluation, dans le respect du cadre général. Ainsi, il est possible d'évaluer d'autres aspects, comme l'assiduité, dès lors que cela est explicitement prévu et communiqué en amont aux étudiants.

L. LETHIELLEUX intervient pour rappeler que, selon elle, le comportement fait pleinement partie des critères à prendre en compte dans une formation universitaire. Elle insiste sur le fait que les étudiants sont formés pour intégrer le monde professionnel, et que le savoir-être est indissociable des compétences attendues. Elle ajoute que, malheureusement, ce savoir-être tend à se perdre, et que ne plus pouvoir le valoriser ou le sanctionner enverrait un mauvais signal.

J-F. ORY s'interroge alors sur la légalité de cette pratique : avons-nous réellement le droit de l'intégrer à l'évaluation ? Il rappelle que la CFVU se réunira la semaine prochaine pour statuer sur le guide, qui sera soumis au vote. D'où l'urgence de traiter cette question en conseil de gestion, afin de s'assurer que le document soit conforme au cadre réglementaire.

L. LETHIELLEUX remercie **A. HUSSON** pour la création de ce guide étudiant, qu'elle juge à la fois clair, pertinent et particulièrement utile, tant pour les étudiants que pour l'équipe pédagogique.

Vote pour l'intégration de la rubrique sur l'IA et vote du guide de l'étudiant sous réserve des modifications prévues : 1 abstention et le reste favorable.

4. Calendrier des formations 25-26

J-F. ORY aborde le point suivant à l'ordre du jour, relatif au calendrier des formations. Il précise qu'une nouvelle version du Master Analyse économique du sport a été élaborée, en raison des ajustements de calendrier opérés en coordination avec l'UFR STAPS.

J. BASTIEN complète en expliquant que cela a nécessité de modifier le rythme d'alternance ainsi que les jours de cours, afin de s'aligner avec l'UFR STAPS.

J-F. ORY indique que ce calendrier a été validé et vérifié par le Service Formation Continue et Alternance. Il présente ensuite le calendrier global de l'ensemble des formations, en expliquant que, pour cette première version, **A. DELEURY** a regroupé tous les calendriers individuels dans un document unique et harmonisé. Ce document de travail, considéré comme la version 1 du calendrier, sera prochainement diffusé à l'ensemble des collègues. **A. DELEURY** sollicitera ensuite chaque responsable de formation et de parcours afin qu'il vérifie son propre calendrier, en particulier :

- les semaines de soutenance, parfois absentes du document commun,
- ainsi que la délimitation de la fin du premier semestre, qui n'apparaît pas toujours clairement.

J-F. ORY propose alors de soumettre cette version 1 au vote, en tant que base de travail pour le calendrier des formations 2025-2026.

Vote : 2 abstentions et reste favorable

J-F. ORY invite les conseillers à décider collectivement de la date pour l'organisation de la Fresque du climat, en précisant que le mois de novembre serait, selon lui, la période la plus pertinente. Plusieurs propositions de dates sont formulées, mais certaines s'avèrent incompatibles en raison des contraintes d'emploi du temps du parcours PCE.

Après discussion, un consensus est trouvé, la Fresque du climat se tiendra le vendredi 24 octobre 2025 après-midi.

J-F. ORY évoque l'organisation souhaitée d'une assemblée générale des personnels administratifs et enseignants à la rentrée. Compte tenu des contraintes de calendrier, il propose deux dates, le vendredi 29 août ou le mardi 2 septembre. Il privilégie le vendredi 29 août, estimant qu'il serait plus facile de réunir l'ensemble des équipes ce jour-là, puisque certaines formations débiteront dès le 2 septembre.

La journée s'articulerait ainsi, une réunion pour les personnels administratifs de 10h à 12h, suivie d'un repas collaboratif réunissant tous les personnels (administratifs et enseignants), puis d'une réunion avec les enseignants de 14h à 16h. Cette rencontre serait l'occasion de partager les informations de rentrée, de se retrouver et d'échanger sur les projets pour l'année à venir. Les conseillers valident cette proposition.

Comptes-rendus des conseils de perfectionnement et bilan d'activité des instituts

J-F. ORY aborde le point d'information relatif aux comptes-rendus des conseils de perfectionnement. Il précise qu'il ne s'agit pas d'un point soumis au vote, mais uniquement d'une information portée à la connaissance du conseil. Il rappelle que certains comptes-rendus ont déjà été présentés lors du précédent conseil de gestion, et que l'ensemble des documents est disponible en ligne pour tous les membres du conseil. Il indique qu'un seul compte-rendu reste manquant, celui du master APE.

J-F. ORY explique que les rapports d'activités des trois instituts (IMCA, I-MART, IFAC) ont été mis à disposition des conseillers tardivement. Cette situation s'explique par le fait que la demande a été adressée aux responsables des instituts seulement vendredi, leur laissant un délai très court pour transmettre les documents.

J. MAUJARIN demande ce que vont devenir les instituts, une fois l'UFR transformé en IAE.

J-F. ORY répond que ce point sera abordé en conseil de gestion, dans le cadre de la révision à venir de nos statuts et de notre règlement intérieur. Il précise que les instituts sont actuellement créés par le règlement intérieur, et non par les statuts, ce qui soulève la question de leur pertinence. Il estime qu'avoir des instituts au sein d'un institut n'a pas d'intérêt.

4. Modifications des maquettes pour la rentrée 2025/2026

J-F. ORY aborde le point suivant, relatif aux modifications des maquettes pour la rentrée 2025-2026. Ces ajustements sont exclusivement liés à la réforme des concours de l'enseignement du premier et du second degré. Une CFVU exceptionnelle est prévue la semaine suivante afin de valider ces mises à jour.

Il souligne le travail de coordination mené autour du concours du premier degré, en lien avec l'INSPE, la faculté de LSH et SESG. L'objectif était de maintenir le volume étudiant, jugé satisfaisant, tout en renforçant la qualité de la préparation. Pour cela, la répartition entre cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD) a été repensée, moins de CM, davantage de TD, avec un coût horaire à peine plus élevé. Cette évolution vise à améliorer l'accompagnement des étudiants, jusque-là réunis en amphithéâtre à plus de 60 le vendredi après-midi à l'INSPE. Dans ce format peu propice à l'assiduité et à la préparation, la qualité pédagogique s'en trouvait réduite. Le passage à davantage de TD permettra désormais de séparer les groupes LSH et SESG et d'assurer un meilleur suivi.

Il précise que toutes les modifications présentées dans le document ont été discutées et validées avec la vice-présidente Formation, dans le cadre d'une initiative commune portée par les trois composantes concernées (LSH, SESG, INSPE). Les décisions finales seront arrêtées lors de la prochaine CFVU.

Un changement d'intitulé est prévu en L2, le cours actuellement intitulé "Découverte..." sera renommé "Préparation au concours d'enseignement du premier degré" pour les deux semestres. En L3, dans le cadre de la même logique de réforme, plusieurs intitulés seront également modifiés pour mieux refléter la finalité des enseignements. Ainsi, les cours porteront désormais les noms de Renforcement disciplinaire et Admissibilité au CRPE (Concours de Recrutement de Professeurs des

Écoles), avec une organisation en deux cours au semestre 5 et deux au semestre 6, toujours sur la base du même volume étudiant mais avec une plus forte part de TD.

Enfin, **J-F. ORY** indique que l'INSPE se réjouit de pouvoir continuer à assurer les enseignements de TER et de stage du semestre 6 pour les étudiants de SESG, ce qui leur permet de disposer d'heures supplémentaires pour mieux accompagner les étudiants dans leur préparation au concours.

Vote pour les modifications de maquettes « concours premier degré » : à l'unanimité

J-F. ORY explique que, pour le second degré, une proposition similaire a été soumise à la vice-présidente Formation et sera également présentée lors de la CFVU. Un financement ministériel est envisagé, à hauteur de 60 heures pour la rentrée prochaine. Bien que son caractère pérenne reste incertain, un dossier a été constitué en ce sens.

J-F. ORY laisse lire le texte aux conseillers et explique que jusqu'à présent, on prépare en master MEEF au CAPET et au CAPLP (donc enseignement du second degré en lycée technologique et professionnel éco gestion), en marketing pour le CAPET et commerce vente pour le CAPLP, il s'agit d'une préparation unique.

J-F. ORY propose la création d'une UE optionnelle, sans attribution d'ECTS, qui donnerait lieu à un supplément au diplôme. Cette UE représenterait 50 heures de TD supplémentaires réparties entre le semestre 5 et le semestre 6. Elle n'impliquerait aucune modalité de contrôle des connaissances, l'évaluation se faisant en définitive par la réussite ou non au concours.

Concrètement, l'organisation serait la suivante, 30 heures au semestre 5, consacrées à la préparation des épreuves écrites, puis 20 heures au semestre 6 pour la préparation aux oraux. Par ailleurs, le stage de janvier étant prévu en lycée, un retour réflexif sur le stage d'un total de 8 heures est envisagé, à la place des heures dédiées à la méthodologie de stage déjà prévues pour tous les étudiants dans les maquettes de L3 au S6.

Au total, ce dispositif représente 58 heures de formation supplémentaires. Leur financement pourrait être assuré par le ministère dès la rentrée prochaine, sans garantie toutefois quant à leur mise en place effective ni quant à leur pérennité. Cela reste néanmoins une charge limitée au regard des 30 000 heures de formation déjà existantes. C'est pour cette raison que la vice-présidente de la formation a validé ce projet, qu'elle juge pertinent.

F. GALLOIS s'étonne que de nouvelles heures soient créées alors même que certaines formations ferment. Elle soulève d'abord la question des seuils d'ouverture, en demandant s'il existe des exceptions prévues à ce sujet.

J-F. ORY répond qu'il ne peut apporter de précision, car les seuils d'ouverture dépendent avant tout des arbitrages avec le rectorat, les établissements ne sont pas libres de tout décider. Il souligne que, malgré un nombre restreint d'étudiants inscrits actuellement en master MEEF éco-gestion, les résultats aux concours sont excellents chaque année. C'est pourquoi, dans les discussions avec le rectorat, ce master n'est pas remis en cause car les besoins en recrutement sont trop importants.

F. GALLOIS souligne néanmoins une inégalité de traitement entre les différentes disciplines.

F. GIORDANO rappelle que, dans le cadre de la nouvelle accréditation définie par l'ancien président de l'université, **G. GELLÉ**, il avait été annoncé que des seuils d'ouverture seraient fixés (*Note : 20 en licence, 15 en LP, 12 en master ; ces seuils ont été rappelés par la présidence pour la rentrée 2025 dans un*

mail du 30 juin). Toutefois, il avait également été précisé que les diplômés considérés comme prioritaires pour l'établissement ne seraient pas soumis à ces seuils.

J-F. ORY ajoute qu'effectivement, certains seuils peuvent être pertinents dans certains cas et moins dans d'autres. Concernant le master MEEF, il rappelle qu'il aurait pu être supprimé si on s'en tenait aux seuils, mais qu'il a toujours été maintenu en raison de ses excellents taux de réussite.

F. GALLOIS estime que cette ouverture devrait faire l'objet d'une discussion en assemblée plénière des enseignants, dans la mesure où elle modifie l'architecture de la formation.

J-F. ORY exprime son désaccord, précisant que cette question ne relève pas de l'APE mais bien du conseil de gestion. Il rappelle que ce conseil a pour mission d'accompagner la direction dans la prise de décision, les membres ayant été élus pour représenter leurs collègues. Il souligne par ailleurs que si les APE sont très utiles et importantes, la décision appartient clairement au conseil de gestion.

Un désaccord oppose **F. GALLOIS** et **J-F. ORY** sur ce point. **J-F. ORY** reconnaît que la question soulève des débats, mais il estime qu'il est de l'intérêt de la composante d'adopter ce projet. Selon lui, s'y opposer constituerait une erreur grave. Il précise toutefois que sa validation dépendra de la CFVU. Il souligne enfin que ce projet a été mûrement réfléchi et discuté avec plusieurs collègues, notamment **A. ROVER**, chargée de mission en charge du master MEEF second degré, et **F. GIORDANO**, responsable de la licence gestion. Il conclut en rappelant que ce projet est avant tout bénéfique pour les étudiants souhaitant devenir enseignants.

Vote pour les modifications de maquettes « concours du second degré » : 3 abstentions et reste favorable

J-F. ORY passe à la dernière modification, concernant un quitus sur le sport (c'est-à-dire sans note), et sollicite le ressenti des étudiants.

A. BEUTIN indique que, selon lui, la méthode d'évaluation utilisée jusqu'alors n'était pas pertinente.

L. CANIVAL précise qu'elle n'a pas suivi l'option sport, mais cite l'exemple de la relaxation, où il suffisait de réaliser un dossier sur les activités qu'on apprécie dans la vie. En revanche, pour l'option « recherche de stage », un véritable travail concret était demandé.

J-F. ORY propose de passer au vote.

Vote pour le sport : à l'unanimité.

5. Questions diverses

Aucune question diverse.

Fin de la séance à 12h45.